

13 juillet 2010

5<sup>e</sup> jour de grève à ISS Aviation

# Voilà pourquoi nous nous battons

## 1<sup>er</sup> problème : ISS viole la Convention Collective de travail

Depuis 1994, le syndicat SSP et l'entreprise ISS Aviation ont conclu et renouvelé des Conventions collectives de travail (CCT) qui définissent les conditions de travail : salaires, indemnités, temps de travail, assurances sociales, vacances, etc. En 2009, la CCT a été renouvelée la dernière fois.

Depuis quelques années, le syndicat a dû constater qu'ISS n'appliquait plus les salaires définis dans la CCT mais payait à des dizaines d'employés des salaires nettement inférieurs aux salaires de la CCT.

## 2<sup>e</sup> problème : ISS persiste à violer la CCT

Le syndicat s'est adressé à l'employeur demandant de corriger les salaires et d'appliquer les règles définies dans la CCT et signées par l'employeur. ISS a refusé. Le syndicat a donc dû déposer aux Prud'hommes les plaintes des employés qui réclamaient leurs droits.

## 3<sup>e</sup> problème : ISS dénonce la CCT

Au lieu d'appliquer la CCT signée un an auparavant, ISS a décidé de dénoncer la CCT au 30 juin 2010 et de continuer à payer des salaires en-dessous de ses obligations.

## 4<sup>e</sup> problème : Ultimes négociations échoués

Le personnel a voté la grève et d'ultimes négociations ont eu lieu. Loin d'améliorer sa proposition initiale, ISS a présenté une nouvelle grille de salaire encore plus basse de 50.- CHF !

## 5<sup>e</sup> problème : dumping salarial

Exemple : Nettoyeuse/Nettoyeur, engagé à 35 ans

	CCT valable jusqu'au 30 juin 2010	nouvelles conditions avec contrat individuel à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2010	perte
salaire minimal à l'engagement	4204	3430	825.50
5 ans plus tard	4461.50	3470	991.50
10 ans plus tard	4590.25	3550	1040.25
20 ans plus tard	4847.75	3550	1297.75

**Notre revendication : Maintien et respect de la CCT qui existe depuis plus de 15 ans !**

[www.sspta.ch](http://www.sspta.ch)

Signez votre soutien en ligne:

[www.ssp-greve.ch](http://www.ssp-greve.ch)

